



COMMUNE DU VAL DE LA HAYE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 14 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur DELAPORTE Pascal, Monsieur CARTIER Patrice, Madame PAINBLANC LESOBRE Marie, Madame ZAÏA Fatiha, Monsieur BOEDARD Thierry, Madame Valérie TOCQUEVILLE, Madame TAFFOREAU Aurélie, Monsieur BOYÈRE Pascal, Monsieur MOTTE Alain,

MEMBRES REPRESENTES : Monsieur HELLO Guillaume, donne pouvoir à Monsieur DELAPORTE Pascal
Madame HUET Véronique donne pouvoir à Madame ZAÏA Fatiha

ABSENTS : Madame BOULANGER Claire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BOYÈRE Pascal

Monsieur Le Maire ouvre la séance avec les Fils d'actualités

VŒUX DU MAIRE :

Le Maire remercie les conseillers municipaux ayant assisté à la traditionnelle cérémonie de vœux pour leur présence.

De nombreuses autorités invitées, ainsi que de nombreux Vaudésiens étaient présents, la commune de Val de la Haye a bien fait de la maintenir la date du 04 janvier 2025 qui a été fixée en fonction de la disponibilité de L'Inter-Val malgré une demande tardive de modification de dates de la part des communes de Hautot et Sahurs

GESTION DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE :

1. **Parcelle AD17** : A titre de rappel, afin de pouvoir mieux entretenir la partie à proximité du cimetière, le CM en date du 20/02/2024 a voté à l'unanimité l'achat de la parcelle n° AD17.

Dans la continuité de la procédure, la signature de l'acte est planifiée au 31 janvier 2025.

A cet effet, cette parcelle, qui auparavant, a été gérée par la petite commanderie, appartient à la commune, qui confiera le bon entretien à la Métropole.

2. **Cavée du May** : Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle n°AC171 par un vaudésien, les formalités sont planifiées fin février 2025.

LE PROJET DEZIR:

A titre informatif, le Projet DEZIR est situé sur les hauteurs de Petit-Couronne et non au même endroit que le projet d'installation de Amazon. Selon Monsieur Patrice CARTIER, c'est un site qui n'est pas classé SEVESO.

Madame Marie LESOBRE souhaiterait savoir si une vraie étude d'impact écologique en termes de faune et flore a été effectuée et souhaiterait également approfondir trois volets : le côté olfactif, le côté écologique et les nuisances.

1-le document mis à disposition mentionne : zéro odeur, et Madame Marie LESOBRE souhaite vérifier et analyser cette affirmation.

2-Quelle est la conséquence sur les Vaudésiens en termes de nuisances ?

ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC :

1-Entretien de la piste cyclable :

- Les cerisiers de la piste cyclable feront l'objet d'un élagage par HAROPA en février.
- Après l'élagage, la mairie missionnera Veolia pour nettoyer la piste cyclable.

ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS :

Désormais, Monsieur Pascal BOYERE assurera l'interface entre les prestataires et la Mairie, en termes de travaux des bâtiments publics et plus particulièrement du chantier de la rénovation de la cantine scolaire prévue cet été.

Mobiliers de la cantine : passer délibération pour la demande de subvention plus tard.

CANTINE SCOLAIRE

Afin que les élèves déjeunent sereinement sans contrainte lors de leur pause méridienne, l'organisation va changer à la rentrée des vacances d'été en septembre. A partir de cette date, si auparavant, le temps de repas était divisé en deux afin de gérer 2 groupes d'élèves, désormais à la rentrée, tous les élèves mangeront ensemble et ne feront qu'un seul groupe ce qui offrira aux élevés un temps plus long pour le déjeuner.

Par ailleurs, le Maire demande au prestataire de gérer l'espace, en dégagant ce qui occupe inutilement de la place, de manière à optimiser la capacité assise à 70 places.

Le changement des mobiliers de la cantine va faire l'objet d'une délibération en vue d'une demande de subvention plus tard.

BUNGALOW :

Messieurs Pascal BOYERE et Thierry BOEDARD ont un projet d'embellissement du bungalow en cohérence avec la politique environnementale actuelle.

CONVENTION AVEC LA CAF :

La CAF offre l'opportunité à la commune d'acquérir gratuitement des ordinateurs portables en signant une convention.

SORTIES CULTURELLES ET LOISIRS SPORTIFS

1-VISITE DU SENAT :

Grâce à la collaboration entre le Maire et Monsieur le Sénateur Pascal MARTIN, ce dernier offre l'opportunité aux Vaudésiens majeurs de visiter le Sénat.

2-ASSISTER A UN MATCH DE BASKET :

Sachant que Monsieur Le Maire est membre de la Commission sport à la Métropole, il essaie d'obtenir des places pour permettre aux Vaudésiens intéressés d'assister à un match de football le 24 janvier 2025 à l'occasion de la présence de l'Ecole de football au match FCR/Aubagne. La priorité sera donnée aux familles des enfants entrant sur le terrain.

COURRIER DE ROMANE BARCQ :

Monsieur Le Maire fait-part du courrier qu'il a reçu d'une classe de l'école Cavelier de la Salle, écrite par Romane BARCQ, pour demander si le voile créée l'année scolaire dernière dans leur classe pouvait être installée et non pas rangée.

CARTES DE VŒUX :

Le Maire a fait lecture des cartes de vœux adressées à la Mairie à l'occasion de la nouvelle année.

Juste après le fil d'actualité, Monsieur Le Maire enchaîne avec les sujets de l'ordre du jour

DLB-2025-01 : CONVENTION AVEC ALLO LA GUËPE

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal

Vu la délibération du 9 septembre 2020

Considérant les interventions fréquentes de Allo la Guêpe au sein de notre commune, aussi bien dans le domaine public que dans les domaines privés. Considérant qu'Allo la Guêpe décharge les vaudésiens en assurant à leur place les démarches de demande de subvention départementale. Considérant que la convention permet aux vaudésiens de bénéficier d'un tarif réduit sans frais à la charge de la commune.

A l'unanimité :

DELIBERE

Article 1 : Approuve la mise en place de la convention.

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention.

DLB-2025-02 : MONETISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L621-4 et L621-5,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu le tableau de suivi du compte épargne-temps mis en place

Considérant le départ en retraite de l'agent

A l'unanimité :

DELIBERE

Article 1 : Approuve la monétiser le compte épargne temps de Madame Jannick DESHAIS

Article 2 : Approuve la somme calculée conformément au barème du CDG 76 sera versée en mois de janvier 2025

DLB-2025-03 : OUVERTURE DE CREDIT BUDGETAIRE 2025

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

Vu la situation budgétaire de l'année précédente 2024 présentée par chapitre

Considérant les dépenses d'investissement à régler jusqu'à l'adoption du budget 2025

Après exposé de la situation budgétaire

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

ARTICLE 2 : Procède à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous

CHAPITRE	Total des dépenses en équipement en 2024	Crédit pouvant être ouvert
20	485 101,64	2275.41
21		119 000
Total		121 275,41

DLB-2025-04 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIERS DU LOCAL CULTUREL POLYVALENT (L'INTERVAL) AUPRES DE LA METROPLE

Le Conseil municipal,

Vu le circulaire de la Métropole concernant le dispositif FACIL Culture

Considérant que la Métropole octroie des fonds d'aide pour l'acquisition des biens mobiliers à vocation culturelle.

Considérant que la subvention fait baisser le montant restant à charge par la commune

Après exposé du plan de financement ainsi que la description synthétique du projet, à l'appui de la demande de subvention,

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la demande de subvention à hauteur de 50%, auprès de la Métropole dans le cadre du FACIL culture

DLB-2025-05 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PORTAIL DE L'ECOLE AUPRES DU DEPARTEMENT-76

Le Conseil municipal,

Vu le guide des aides à l'investissement des communes et groupements de communes en provenance du DEPARTEMENT 76.

Considérant les préconisations des forces de l'ordre pour la sécurisation des élèves.

Considérant que le Département subventionne les dépenses d'investissement ayant vocation à sécuriser les établissements de l'enseignement public du 1^{er} degré, de leurs locaux d'animation, des garderies périscolaires, des accueils de loisirs

Considérant que la subvention fait baisser le montant restant à charge par la commune

Après exposé du plan de financement ainsi que la description synthétique du projet, à l'appui de la demande de subvention,

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la demande de subvention à hauteur de 30%, pour le portail de l'école, auprès du Département, dans le cadre de l'aide au maintien et au développement des établissements de l'enseignement public du 1^{er} degré, de leurs locaux d'animation, des garderies périscolaires, des accueils de loisirs.

DLB-2025-06 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PARCOURS PATRIMOINE AUPRES DU DEPARTEMENT-76

Le Conseil municipal,

Vu le guide des aides à l'investissement des communes et groupements de communes en provenance du DEPARTEMENT 76.

Considérant que la subvention fait baisser le montant restant à charge par la commune

Après exposé du plan de financement ainsi que la description synthétique du projet, à l'appui de la demande de subvention,

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la demande de subvention pour le parcours patrimoine, auprès du Département, dans le cadre des aménagement, équipement et hébergement à vocation touristique.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services

**DLB-2025-07 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PARCOURS PATRIMOINE AUPRES DU
FEDER**

Le Conseil municipal,

Vu le guide des aides à l'investissement des communes et groupements de communes

Considérant que la subvention fait baisser le montant restant à charge par la commune

Après exposé du plan de financement ainsi que la description synthétique du projet, à l'appui de la demande de subvention,

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la demande de subvention pour le parcours patrimoine, auprès du FEDER.

QUESTIONS DIVERSES

HORAIRES DE TONTE : Lors d'un précédent conseil, il a été préconisé de mettre en place une communication sur les horaires de tonte. A cet effet, Mme TOCQUEVILLE relance le sujet.

TAILLE DE HAIE : Monsieur Thierry BOEDARD rapporte au Conseil que le litige eu avec un habitant, au sujet de sa haie, depuis des mois est enfin partiellement réglé.

BRULAGE D'OBJET : Une question a été posée pour savoir si le brûlage est autorisé dans le domaine privé. Monsieur Pascal BOYERE répond que c'est interdit dans tout le département.

PRESTATAIRE DE MENAGE : Un contrôle et un audit qualité du ménage est en vue, dans le but d'améliorer la propreté des locaux, notamment de L'Inter-Val.

CHIEN ET ORDRE PUBLIC : Il faut gérer un chien en liberté qui agresse de temps en temps les habitants qui empruntent le chemin de la Messe.

CONCERT CHATEAU D 'HAUTOT SUR SEINE : Monsieur Patrice CARTIER informe qu'il y aura un concert de musique classique jeudi soir.

Séance levée à 20h45